Date : 03/04/2020
De : E Garin
Destinataires : Réseau des GDS

Dossiers sanitaires porcins – note n° 7

⇨ **Les informations contenues dans cette note sont publiques et diffusables**

Activités sanitaires porcines dans le contexte du confinement lié au Covid 19

1 Covid19 - Protéger sa santé et celle des intervenants en élevage : les gestes à respecter pour les interventions du vétérinaire (voir pièce jointe)

Ces recommandations peuvent s'appliquer pour tous les intervenants en élevage.

Votre action ainsi que celle du vétérinaire réalisées de façon sécurisée **concourent à maintenir l'approvisionnement de la chaîne alimentaire.**

2 Généralités

A ce jour, aucune difficulté particulière n'a été remontée concernant le suivi sanitaire des élevages porcins dans le contexte de confinement lié à la maladie Covid 19.

La note de service DGAL/SDSPA/2020-218 publiée le 2 avril 2020 précise les missions essentielles relevant du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » au sein des services en charge de la santé et protection animales dans les services déconcentrés qui doivent être maintenues dans le respect des règles édictées par le Gouvernement dans le cadre de la gestion du Covid19.

Les points concernant la filière porcine (pour plus de précisions, voir la note) :

- Il a été demandé à l'OFB (anciennement ONCFS) de maintenir ses activités de surveillance et de police sanitaire relatives à la peste porcine africaine ;
- La prophylaxie Aujeszky est prioritaire. Pour les élevages sélection-multiplication, les prélèvements ont lieux tous les trimestres. Les élevages n'ayant pas réalisé les prélèvements du premier trimestre doivent être prélevés. Les autres élevages peuvent attendre la fin du deuxième trimestre pour être prélevés ;
- La prophylaxie pour la peste porcine classique peut être reportée ;
- Les missions de certification aux échanges et à l'exportation sont prioritaires ;
- La gestion des suspicions des infections et des foyers de maladies réglementées est prioritaire.

3 Activités en zone réglementée pour la fièvre porcine africaine

La situation de confinement a rendu nécessaire la priorisation de certaines activités en zone réglementée FPA proche de la Belgique.

Les objectifs prioritaires visent à :

- Eviter de voir repartir à la hausse les populations de sangliers en zone blanche (à l'amont de la période de naissances), ce qui menacerait l'objectif de cordon sanitaire mis en place depuis janvier 2019 ;
- Maintenir la surveillance du territoire, c'est-à-dire la recherche active des cadavres et leur analyse ;
- Entretenir et réparer les clôtures.

Par ailleurs les réunions de la task force franco-belge, se poursuivent à un rythme adapté (au minimum tous les 15 jours). La coopération technique est favorisée entre les équipes franco-belge, notamment pour le partage des observations de présence d'animaux et des expertises techniques.

Rappel : le contrôle de la population de sangliers en zone réglementée vise à faire un cordon sanitaire pour à la fois protéger les populations de sangliers situés au-delà et les élevages de suidés.

Biosécurité en élevages de suidés

Dans le contexte de diffusion continue de la FPA dans le monde et en particulier dans la faune sauvage en Europe, les mesures de biosécurité en élevages sont fondamentales afin de protéger les élevages.

1 Bilan des formations des référents biosécurité en élevage de suidés

Rappel : **Depuis le 1er janvier 2020,** chaque détenteur professionnel ayant une activité commerciale doit avoir un **référent biosécurité au sein de son élevage.**

A ce jour, il est estimé qu'environ les deux tiers des référents biosécurité en élevage de suidés devant être formés l'ont été. Les référents devant encore être formés sont principalement issus d'élevages indépendants.

2 Mise en place d'un comité de pilotage professionnel de la biosécurité en élevages de suidés

Les organisations professionnelles agricoles (Fédération nationale porcine, Ansp, GDS France, APCA, la Confédération paysanne, Inaporc, la Coopération agricole et la coordination rurale) ont décidé de mettre en place un comité de pilotage professionnel concernant la biosécurité en élevages de suidés afin d'améliorer les échanges d'informations et de coordonner leurs actions. Les trois premiers axes qui seront travaillés sont :

- L'amélioration de la déclaration des détenteurs de suidés et de la notification des mouvements ;
- La coordination, la réalisation et le suivi des formations des référents biosécurité en élevages de suidés ;
- Le déploiement, sur la base du volontariat, de l'outil d'audit professionnel de l'Ansp qui permet à l'éleveur de se positionner (dans un premier temps) vis-à-vis des mesures de biosécurité prévues par la réglementation.

Toutes ses actions seront faites en lien avec l'administration et les partenaires intervenants en élevage.

Peste porcine africaine (PPA) ou Fièvre porcine africaine (African swine fever)

Préambule : la terminologie officielle en langue française est peste porcine africaine (PPA). En langue anglaise on parle de fièvre porcine africaine (FPA). Ces deux termes seront dorénavant utilisés comme synonymes dans nos notes. Le terme FPA est à privilégier pour des communications publiques car le mot « peste » peut être une source d'anxiété même si la maladie n'a **aucun impact sur la santé humaine**.

1 Point de situation

1.1 En Belgique (source Plateforme ESA)

Un nouveau cadavre de sanglier atteint de FPA avait été déclaré le 02/03/2020 en Belgique dans la zone réglementée. La mort de cet animal est estimée à au moins 6 mois par les Autorités belges. En effet, il s'agit seulement de reste d'un sanglier mort depuis plus de six mois compte tenu de l'état de décomposition constatée et de techniques de datation de laboratoire.

Selon les données du gouvernement de Wallonie, **au 03/03/2020**, 833 sangliers se sont révélés positifs au virus de la peste porcine africaine (PPA).

Il convient toutefois de rester prudent concernant l'interprétation de l'absence de cas pour l'instant. En effet, il y a une variabilité du délai entre la mort des animaux et la découverte des carcasses. De plus, le nombre de patrouille de ratissage avait diminué pendant quelques mois et l'impact éventuel de la situation liée au Covid 19 sur les recherches n'est pas connu.

Figure 1 : cas de FPA dans la Faune sauvage en Belgique au 23/03/2020 (lien)

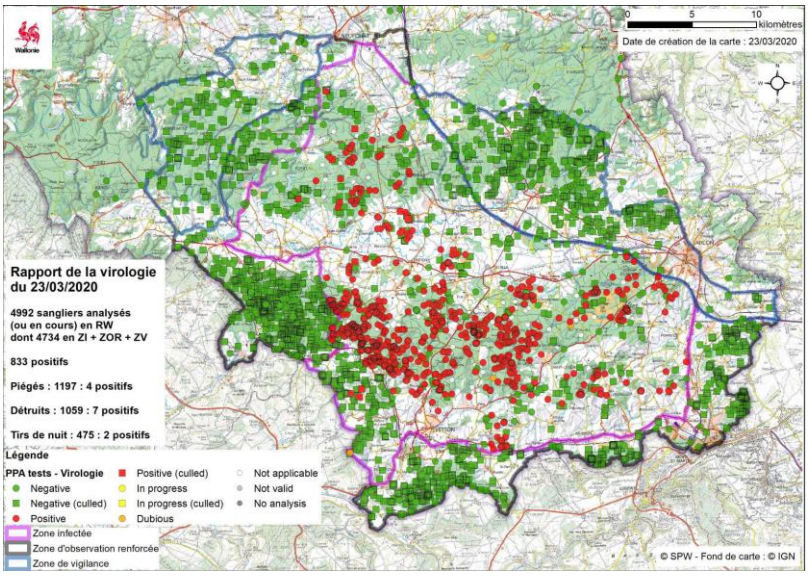

1.2 En Europe (source Plateforme ESA)

Un total de 570 cas a été déclaré entre le 23 et 29/03/2020 (NB : 314, 295 et 323 les trois semaines précédentes) : 566 cas dans la faune sauvage1 et 4 foyers domestiques (3 en Roumanie et 1 en Bulgarie). Le nombre de nouvelles notifications a doublé cette semaine, principalement du fait de la Pologne qui a déclaré plus de 300 nouveaux cas chez les sangliers et la Hongrie dont le nombre de notifications de cas a également doublé et se situent majoritairement dans le nord-est du pays.

- Une carte interactive est disponible sur le site de la Plateforme ESA (lien).
- Une carte interactive des différents zonages est disponible sur le site de la Commission européenne (lien).

[1] A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels.

Figure 2. Densité des foyers domestiques (gauche) et cas sauvages (droite) de FPA confirmés en Europe **du 01/01/2019 au 22/03/2020**

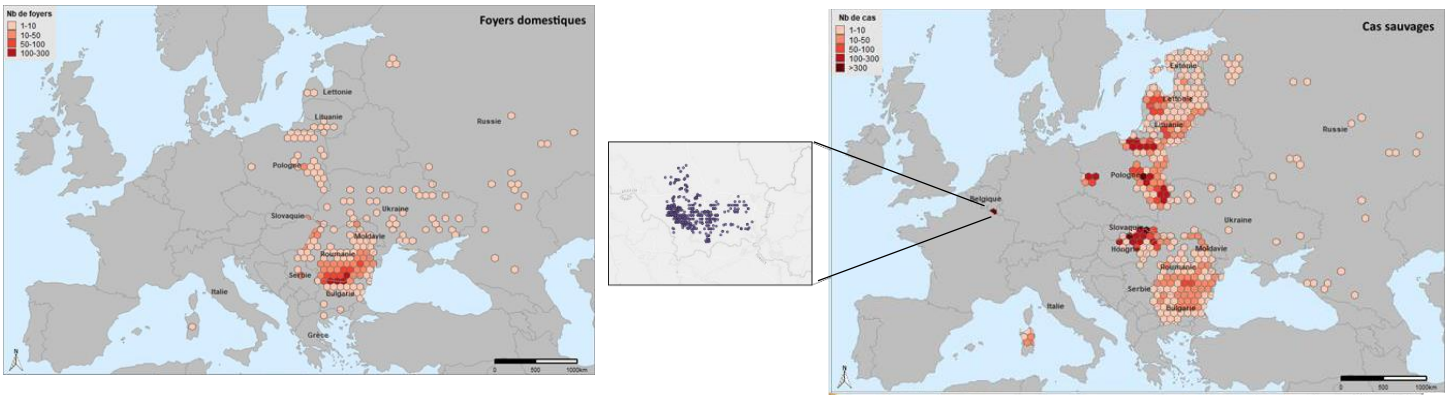

En Pologne : Depuis la confirmation de FPA sur une laie accidentée le 04/11/2019 dans l'ouest du pays, les cas sauvages confirmés se répartissent dans deux zones situées dans l'est et dans l'ouest du pays, avec la zone centrale du pays indemne à ce jour. Une extension vers l'ouest a été observée avec notamment **un cas confirmé le 24/03/2020 dans la zone de Żary à 10 km de la frontière allemande**. Deux sangliers infectés avaient déjà été découverts dans cette zone mi-décembre 2019. La PPA continue donc sa progression vers l'ouest.

Le virus de la FPA a été détecté le 20/03/2020 au sein d'un élevage porcin situé dans la zone infectée de l'ouest de la Pologne. C'est la première détection dans un élevage polonais depuis octobre 2019. Il s'agit d'un élevage de plus de 23 000 porcs, situé à l'est de la zone infectée, à environ 65 km de la frontière allemande.

En Allemagne : les autorités du Land de Saxe ont annoncé le 17/03/2020 que l'installation de la clôture électrique le long de la frontière polonaise s'était achevée le 13/03. Elle s'étend sur 128 km et mesure 75 cm de haut.

1.3 En Asie (source Plateforme ESA)

La FPA a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans toute la région.

Figure 3. Carte des foyers de FPA en Asie (source : rapport FAO du 05/03/2020)

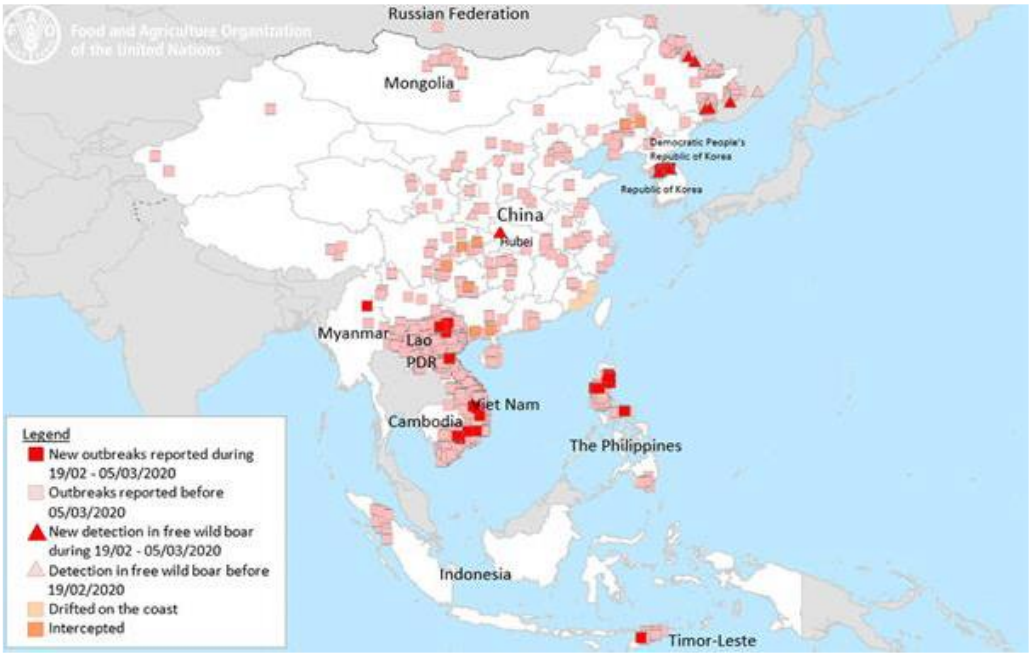

1.4 En France

La France est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 29/03/2020 (source : DGAL). Au 09/03/2020, 546 cadavres de sangliers ont été signalés dont 511 ont été testés en France par le réseau Sagir, tous étaient négatifs pour la FPA (source : réseau Sagir au 09/03/2020).

Figure 4 : Rappel des zonages belges et français au 25/10/2019

Bilan de la surveillance de Résavip pour 2019 (lien)

La population porcine surveillée en 2019 a des caractéristiques (origine de la visite, types d'élevage, catégories d'animaux...) semblables à celles surveillées chaque année depuis 2013. Des syndromes grippaux ont été observés dans tous les types d'élevage et tout au long de l'année. Ils ont atteint toutes les catégories d'animaux quel que soit leur stade physiologique.

Figure 5 : Répartition géographique des VIPs identifiés en 2019

⇨ 67,3 % (72/107) des VIPs détectés ont pu être identifiés

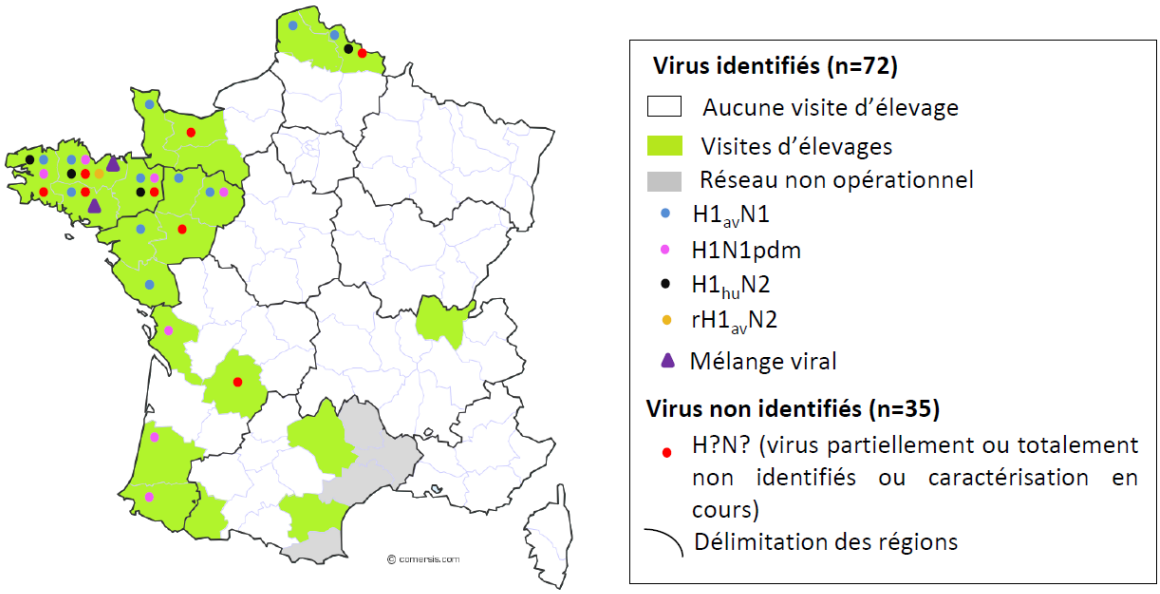

Des virus influenza porcins (VIPs) ont été détectés lors de la moitié des visites environ (44 %, 107/243). Cette valeur est légèrement inférieure à la proportion observée depuis le lancement du réseau (48,3%). Le lignage le plus fréquemment détecté est toujours le lignage $H1_{av}N1$ (71 %, 51/72). En 2019 deux virus réassortants $rH1_{av}N2$ et deux mélanges viraux ($H1_{av}/H1_{hu}/N2$) ont été détectés en plus des VIP enzootiques habituels.

Pour plus de détails, consulter la note (voir le lien dans le titre).